

L'INDEPENDANCE

Organe officiel du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale

VOL. 1 - No 2

MONTREAL, NOVEMBRE 1962

10 CENTS

L'INDEPENDANCE NE S'IMPROVISE PAS

Le R.I.N. vient de tenir son deuxième congrès annuel. Les deux principaux sujets à l'étude ont été l'adoption d'un programme politique et l'orientation politique du mouvement.

Il était évident que notre idéal devait nous engager à plus ou moins brève échéance dans l'action politique. On songeait aux élections de 1964, lorsque M. Lesage, brusquant les événements, provoqua les élections qui auront lieu le 14 de ce mois. Le R.I.N. n'a pas voulu se laisser bousculer. Il a refusé de se lancer précipitamment dans l'action, mal préparé.

M. Gérard Brosseau, de St-Jean, qui avait posé sa candidature, se retirait peu après en faveur des libéraux pour ne pas compromettre la nationalisation de l'électricité que le R.I.N. avait préconisée dès son premier congrès.

M. Marcel Chaput a posé sa candidature à titre personnel dans Montréal-Bourget, afin que la cause de l'indépendance ait au moins un porte-parole autorisé à l'Assemblée législative. Le R.I.N., par une résolution adoptée au congrès, appuie officiellement M.

Chaput. Il faut espérer que les électeurs de Montréal-Bourget, quelles qu'aient été leurs allégeances politiques dans le passé, sauront élire à Québec l'homme qui représente la cause de la dignité, de l'honneur et de la fierté des Canadiens français.

Quant au R.I.N., il a choisi d'attendre un an et demi avant de passer à l'action politique. Il veut consacrer ce temps à mettre au point son programme politique et le programme électoral qui en découlera, à consolider ses structures et son organisation et à répandre son idéal dans la population.

Des représentants des quatre coins du Québec et de tous les secteurs de notre société sont venus au congrès débattre des problèmes tels l'éducation, les armes nucléaires, l'agriculture au Québec libre et les droits du citoyen. C'est cette oeuvre démocratique d'éducation et de formation que le R.I.N. va poursuivre maintenant dans chacune de ses actions. Car l'indépendance ne s'improvise pas. C'est une oeuvre de longue haleine que nous avons entreprise à laquelle nous souhaitons voir se rallier les éléments les meilleurs et les plus dynamiques de la nation.

LA REDACTION

UNE CLEF N'OUVRE PAS TOUTES LES PORTES

La nationalisation de l'électricité est nécessaire; cela est certain. Le R.I.N., qui déjà s'était prononcé sur la question il y a deux ans, ne peut qu'appuyer le parti qui s'engage publiquement à la réaliser. Ce n'est pas parce que d'autres que nous mettent en pratique ce que nous prêchons que nous devons les combattre. Une bonne chose reste une bonne chose, qu'elle soit entre nos mains ou dans celles des autres.

Il n'en reste pas moins que les slogans du parti libéral constituent un exemple frappant de fausses représentations.

"Maintenant ou jamais, maîtres chez nous", ça peut être un slogan indépendantiste, mais c'est tromper le peuple que de lui faire croire qu'un parti qui réclame pour le Québec une autonomie à 20, 30, 50 ou 60 pour cent pouria jamais nous libérer et nous rendre maîtres chez nous.

"Maîtres chez nous", ça veut dire 100 pour cent d'autonomie et cela, seule l'Indépendance du Québec peut nous l'assurer.

C'est encore tromper les gens que de leur faire croire que la nationalisation de l'électricité est la "clef du royaume". C'est un levier important, d'accord, mais ça reste un instrument bien imparfait devant tous les problèmes que nous avons à affronter. C'est un premier pas essentiel certes, mais il nous faudra bien plus d'une clef pour nous ouvrir toutes les portes de notre royaume.

Mettons-nous en garde aussi contre les suites de la nationalisation.

N'oublions pas qu'il est de plus en plus question d'un réseau "national" d'électricité auquel participeraient toutes les provinces. Or, la province de Québec est la seule, avec la Colombie-Britannique à posséder un surplus de ressources hydro-électriques. C'est donc, pour une bonne part, le Québec qui fera les frais d'un réseau "national". Et que retirera-t-il d'un pareil marché? Rien, bien sûr.

Si nous devons exporter notre électricité, VENDONS-LA.

Il faut donc se méfier d'un parti qui n'est qu'autonomiste et pour qui la collaboration avec le reste du Canada est à sens unique.

Le R.I.N. est contre un réseau "national" d'électricité qui servirait les autres provinces au détriment du Québec. Nous avons assez longtemps laissé spolie nos richesses; aujourd'hui il serait encore plus grave que notre propre gouvernement les donnât sans conditions au moins offrant.

Les slogans de l'Union nationale sont les mêmes qu'autrefois. Nous savons où ils nous ont conduits.

Si les slogans du parti libéral peuvent engendrer de la méfiance, ceux de l'Union nationale avec ce qu'ils cachent de sournoise hypocrisie ne peuvent qu'engendrer chez nous le plus profond mépris.

Pierre BOURGAULT



Message du président national

page 2

Le programme du R.I.N.

page 5

Manicouagan

page 12

MESSAGE DU PRÉSIDENT NATIONAL DU R.I.N.

LES premiers moments d'émotion passés, il semble que tout le monde trouve de multiples raisons d'être satisfait de la tournure des événements au R.I.N. Qu'importe que ces raisons diffèrent!

Il reste que l'unité essentielle a été préservée autour des valeurs que l'on s'est habitué à considérer comme importantes au sein du R.I.N. Parmi ces valeurs, la plus importante est celle concernant l'essence démocratique du mouvement. Si un changement de la garde a pu s'opérer, par le truchement d'élections justes et honnêtes, la nouvelle garde a reçu pour mission de garder les mêmes valeurs essentielles.

Mais a trop s'attarder sur le passé, on risque de perdre l'avenir.

Un de nos premiers objectifs est de travailler à une décentralisation nécessaire du mouvement à mesure que la chose sera possible, et cela, en tâchant d'assurer une représentation équitable à toutes les régions à la haute direction du R.I.N.

Nous comptons sur les diverses régions aux fins de nous rendre possible la réalisation de cet objectif par la quantité et la qualité de leur recrutement.

La croissance extrêmement accélérée du mouvement, durant l'année écoulée, n'a pas été sans faire naître, en contrepartie, de sérieux problèmes administratifs. Je m'emploierai, en collaboration avec tous ceux désireux de voir s'instaurer un changement, à essayer de doter le R.I.N. d'un appareil administratif moderne et efficace. Comme premier pas vers cette réalisation, un contrôle rigoureux et efficace sera établi sur l'émission des cartes de membres, de façon à pouvoir assurer la rentrée régulière des fonds indispensables à la bonne marche du mouvement.

Une saine administration devrait en outre nous permettre de constituer dès maintenant une organisation capable de parer à toute éventualité advenant la fondation d'un parti politique en 1964 et sa participation possible aux élections de 1966. L'organisation actuelle du R.I.N., si elle est propre à assurer le fonctionnement intérieur du mouvement, n'est nullement adaptée à une opération réussie sur le plan électoral. Sur ce dernier plan, tout est à faire. Nous n'avons pas encore commencé, et il n'y a que quatre ans devant nous. Quatre-vingt-quinze comités, deux mille cinq cents municipalités ou paroisses environ. C'est ma ferme intention d'agir sans tarder afin que tous les moyens efficaces soient pris pour rendre opérant ce secteur de nos activités.

Soyez assuré, en terminant, que des mesures seront prises sans retard afin de donner suite aux vœux du Congrès concernant l'institution d'un Comité de finances et d'un Comité constitutionnel.

Un mouvement comme le nôtre peut-il survivre? Là est le problème. En avons-nous le courage et la volonté? Consentirons-nous à employer les formes constitutionnelles pour faire connaître à la direction notre désapprobation occasionnelle ou emploierons-nous des moyens anarchiques et destructeurs propres à faire le jeu et la joie des adversaires de l'Indépendance? A nous tous de répondre durant l'année qui vient.

GUY POULIOT

LES ÉLUS DU 21 OCTOBRE

GUY POULIOT
PRÉSIDENT



ANDRE
d'ALLEMAGNE
VICE-PRÉSIDENT

M. ANDRE d'Allemagne, réélu vice-président général du R.I.N., est né à Montréal en 1929. Il a fait ses études au Collège Stanislas de Montréal, puis à l'Université McGill et à l'Université de Montréal où il a obtenu en 1952 une maîtrise en linguistique. Il a passé ensuite trois ans à Ottawa comme traducteur aux Débats de la Chambre des communes. Par la suite il a travaillé comme traducteur et rédacteur dans diverses agences de publicité. Il est actuellement à l'emploi d'une agence de publicité montréalaise, où il occupe le poste de directeur de la rédaction. Ancien président de la Corporation des traducteurs professionnels du Québec, il est membre fondateur du R.I.N., dont il fut, en 1960, le premier président. Il est aussi membre du Comité politique central du R.I.N.

MARC
GIRARD
VICE-PRÉSIDENT

LE nouveau vice-président national du R.I.N. est né à Montréal en 1921. Après ses études en sciences et commerce au Collège du Mont Saint-Louis à Montréal, il a étudié l'administration à l'Université Laval.

Il a acquis une expérience variée auprès de différentes entreprises. Depuis 11 ans, il est gérant de la Pharmacie Girard, à Chicoutimi. M. Girard est marié et père d'un garçon.

LE nouveau président national du R.I.N. est né à Québec. Après ses études secondaires chez les Jésuites, il obtenait son baccalauréat de l'Université Laval en 1943, puis sa licence en droit de la même université en 1946. Il était admis au Barreau en juillet de la même année avec mention spéciale pour s'être classé premier de toute la province aux examens.

Il a fait un stage d'études à Toronto jusqu'à la fin de 1946, et depuis, il pratique la profession d'avocat à Québec. Me Pouliot est marié et père de cinq enfants.

Il a été secrétaire-trésorier de la Société des Études Juridiques, de 1947 à 1952, et depuis cette date, il est professeur de droit commercial à la Faculté de Commerce de l'Université Laval. Il est membre du Club Rotary de Québec.

Me Pouliot a été consul de Belgique pour tout l'État du Québec, avec résidence dans la capitale québécoise, du 16 juillet 1957 au 22 octobre 1962 alors qu'il démissionnait de ce poste afin de ne pas susciter d'incident entre la Belgique et le Canada.

UN SCANDALE

QUE L'ON CHERCHE A ETOUFFER

Les Editions de l'Homme viennent de lancer un livre qui serait de nature à provoquer l'indignation de tout citoyen imbu d'une once de sens démocratique. Cependant, les deux grands journaux qui s'étendent volontiers sur le peu de sens démocratique des Canadiens français semblent vouloir faire le silence autour de ce livre qui constitue un réquisitoire courageux contre le racisme dont les Canadiens français sont victimes en Ontario. L'ouvrage est de M. Joseph Costisella, et s'intitule "Le scandale des écoles séparées en Ontario".

L'auteur nous donne des chiffres officiels et rapporte les commentaires des personnalités les plus en vue chez les Franco-ontariens; il ne s'agit donc pas d'une thèse mais d'une vérité, et d'une vérité si honteuse et si accablante que l'on comprend nos fédéralistes de chercher à la cacher. Le vrai visage de la démocratie à la "canadienne" est là dans ces pages, et on ne peut réprimer un profond malaise en les lisant, à la pensée que ce sont de prétendus citoyens canadiens et nos compatriotes de langue française qui sont traités d'une façon qu'aucun peuple même le moins évolué ne tolérerait en 1962.

Et il vient s'ajouter à tout cela une cuisante constatation: M. Costisella n'est pas Franco-ontarien, il est d'origine autrichienne. Les Canadiens français ont le cerveau si bien lavé qu'ils acceptent leur situation honteuse comme normale.

L'auteur examine rapidement la situation de l'enseignement primaire et secondaire à Ottawa et le statut de l'université d'Ottawa. Puis il étudie les conséquences du racisme scolaire qui sévit à Ottawa en citant des personnes aussi autorisées que MM. Pierre Daviault, Roger St-Denis, Séraphin Marion et Robert Gauthier, directeur de l'en-

seignement au ministère de l'éducation de l'Ontario. La conclusion est la même partout: la culture disparaît lentement et insensiblement chez les Franco-ontariens. Nos compatriotes se font assimiler. L'auteur reproduit un article de Blair Fraser, dans lequel celui-ci passe en revue la situation scolaire des Canadiens français dans les autres provinces où elles est encore pire qu'en Ontario. Puis M. Costisella rappelle la conclusion d'un diplomate canadien-français: Nous sommes, les nègres du Canada.

Rappelons enfin ces mots de l'auteur: "Les premières victimes de la politique de racisme au Canada, ce sont les enfants canadiens-français". Comme dit Blair Fraser: "Ils ont une éducation de second ordre dans des écoles de troisième classe". "Toute leur vie en sera marquée". (p. 110). Une seule option s'offre à eux: "Anglais ou prolétaires, pas d'autre éventualité". (p. 33)

Pendant que nos compatriotes anglophones et leurs alliés nos fédéralistes nous bercent de leurs discours sur la bonne entente et l'avenir d'un Canada bilingue et biculturel, eux "se spécialisent dans le génocide culturel". (p. 87). Combien de temps encore les Québécois fermeront-ils les yeux devant cette infamie que commet la Confédération? Il faut lire et faire lire "Le scandale des écoles séparées en Ontario", par Joseph Costisella. Car, encore une fois, le vrai visage de la démocratie à la "canadienne", il est là, et il n'est pas joli.

UN SCANDALE

QUE L'ON NE CHERCHE MEME PAS A ETOUFFER

Voici la traduction intégrale d'un éditorial paru le 4 octobre dernier dans "The Stanstead Journal".

Ce journal est publié au Québec.

Franchise et honnêteté

J.J. Bertrand, député de Missisquoi, alors qu'il parlait la semaine dernière à un congrès de la F.N.E.U.C., à Sherbrooke, affirma qu'il fallait repenser la Confédération et que le problème anglo-français au Canada ne pouvait être résolu que dans un esprit de franchise et d'honnêteté intellectuelle. Nous sommes entièrement d'accord avec lui, mais nous croyons que cette franchise doit jouer dans les deux sens.

Lorsque M. Bertrand affirme violemment que les promesses d'égalité entre Français et Anglais n'ont pas été tenues, cela nous amuse. A notre avis, le Canada, pays à majorité anglophone, a fait des efforts inouïs pour donner à la minorité francophone du Québec bien plus qu'un traitement équitable.

Il y a des douzaines de groupes minoritaires au Canada: des Ecossais, des Gallois, des Allemands, des Italiens, des Chinois, des Irlandais. Le groupe français est le seul qui a tenté d'imposer sa langue à tout le pays et qui menace de se retirer de la Confédération si ses vœux ne sont pas comblés.

Nous savons que les séparatistes et les nationalistes ne forment qu'une partie de la minorité canadienne-française, mais nous croyons cependant devoir leur rappeler quelques petites choses. D'abord, qu'ils n'ont jamais vraiment essayé d'être Canadiens. Ils ont choisi d'être Français et ils ont demandé à tous les autres de se changer eux-mêmes.

Ils sont encore engagés dans la bataille des plaines d'Abraham dans laquelle ils furent battus à plate-couture. Et à ce moment de l'histoire, ils furent drôlement chanceux qu'on leur donnât la chance de conserver leur langue et leurs coutumes. Ce ne fut pas le cas pour de nombreux peuples conquis.

Un de leurs principaux griefs est qu'ils ne reçoivent pas de support fi-

nancier pour leur système d'éducation en dehors du Québec. Ça peut faire un peu mal de l'admettre, mais si aussi peu de Canadiens français ont atteint des postes de commandement dans les milieux financiers et d'affaires, c'est surtout à cause de ce système d'éducation. Une éducation centrée sur l'anglais, le droit ou les arts ne vaut à peu près rien pour préparer un homme à la carrière d'ingénieur ou d'administrateur.

Les grosses affaires, dans un pays à majorité anglophone, seront traitées en anglais; surtout que nous avons une frontière commune avec les Etats-Unis.

Si le Canadien français avait voulu parler anglais, et s'il s'était donné une éducation propre au monde des affaires modernes, il aurait pu prendre sa place aux côtés des Anglais, des Ecossais, des Irlandais ou des Allemands. Il aurait pu être Canadien et conserver sa langue et ses coutumes comme plusieurs autres minorités le font.

On trouve des milliers de Canadiens français qui ont émigré aux Etats-Unis et ils réussissent très bien dans l'industrie et les affaires modernes. Ils ont accepté la langue, les coutumes et un système d'éducation progressif. Ils n'ont pas essayé de refaire les Etats-Unis à leur mesure. Le bilinguisme peut être une réussite culturelle désirable, mais c'est une maudite encoque dans les affaires; on devrait l'éviter partout où c'est possible. C'est exactement ce qui s'est passé.

Le Canada peut tirer grand profit des Canadiens français, mais le profit ne viendra que s'ils concentrent leurs brillants esprits sur des buts plus pratiques que l'imposition de leur langue et de leur volonté au reste du pays. Ils devront devenir Canadiens comme nous l'avons fait, ou bien qu'ils se séparent. C'est alors qu'un réveil brutal les attend dans les domaines du gouvernement et des affaires.

● L'INDEPENDANCE

- Organe officiel du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale
2157, rue Mackay, Montréal

- Imprimé par :
L'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal

- Directeur : Marcel CHAPUT

- Rédacteur-en-chef : Pierre BOURGAULT

- Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

Félicitations ●

et remerciements ●

au journal ●

LE NORDET ●

de Sept-Îles ●

pour le généreux don ●

qu'il nous a fait ●

POUR ÊTRE DÉPUTÉ FAUT-IL ÊTRE MONARCHISTE ?

par
ANDRÉ d'ALLEMAGNE

Un immigrant britannique écrivait récemment dans un journal anglais de Montréal: "Je voudrais bien m'établir ici et devenir Canadien, mais cela m'est interdit: pour devenir citoyen canadien on me demande de prêter serment à la reine. Je ne peux pas le faire, je suis républicain."

Un candidat aux prochaines élections québécoises, M. Marcel Chapat, déclare: "Si je suis élu, je refuserai de prêter serment à la reine puisque j'ai décidé de me consacrer à l'établissement au Québec d'une république libre et française." En conséquence, selon les lois et la tradition britannique ce député élu du peuple n'aura pas le droit de siéger au parlement du peuple, et cela tout simplement parce qu'il souhaite modifier, même par des voies légales, le régime qui existe actuellement, régime qui, comme on le sait, n'a d'ailleurs jamais été proposé mais imposé à la population canadienne-française.

Que deviennent les principes démocratiques dans tout cela? On sait que dans les régimes dictatoriaux les citoyens ne peuvent élire que des représentants qui sont d'avance et sans restrictions acquis au régime, mais on ne savait pas qu'il en était ainsi chez nous. Les bases de tout système démocratique sont la liberté de pensée et la liberté de parole et voilà qu'on refuse à des citoyens le droit de se faire représenter à leur parlement par un député qu'ils ont choisi, simplement parce que ce député n'est pas monarchiste!

Et ce n'est pas là qu'une question de mots. Prêter serment à la reine d'Angleterre, c'est s'engager à défendre ses intérêts. Être élu député des citoyens du Québec, c'est, si l'on est sérieux, s'engager à défendre leurs intérêts. Mais il est très possible qu'à un moment donné les intérêts de la reine d'Angleterre et ceux des citoyens du Québec ne soient pas les mêmes.

En ce cas, le député qui a prêté serment à la reine a le choix entre trahir son serment ou trahir son peuple.

Il est temps que les Canadiens français se rendent compte de l'incompatibilité qui existe entre certaines institutions dans lesquelles nous vivons, qui nous ont été léguées par la conquête britannique, et les exigences d'un système authentiquement démocratique.

D'ailleurs, si l'on se penche un peu sur notre histoire, on s'aperçoit assez vite que les Anglais, et particulièrement les Canadiens anglais n'ont pas été très pressés à devenir démocrates. Que réclamaient, par exemple, les Patriotes de 37, sinon l'adoption des principes les plus élémentaires de la démocratie, tels que la représentation proportionnelle et le droit de représentation pour les "contribuables"? On sait ce qui leur est arrivé. Il faut dire qu'à cette époque-là les Anglais n'étaient pas

encore en majorité au Canada. Plus tard, quand ils sont devenus la majorité, ils ont alors changé d'idée. Les Canadiens anglais sont devenus démocrates lorsque cela a fait leur affaire... par exemple lorsque la loi du nombre leur a permis de nous entraîner dans des guerres auxquelles nous ne voulions pas participer.

Maintenant, nous avons le choix. Ou bien nous acceptons leur démocratie dans la confédération et nous restons une minorité obligée de nous soumettre à leurs lois et à leur décisions. Ou bien nous créons notre propre démocratie dans un Québec indépendant où nous sommes fortement majoritaires et où nous faisons la loi et prenons les décisions.

De toutes façons, une chose est certaine et les événements de chaque jour nous la démontrent: ce n'est pas à Ottawa ni à Toronto que nous avons à prendre des leçons de démocratie.

DEMOCRATIE À LA "CANADIAN"

Il vient de se produire à Ottawa un autre incident qui devrait faire réfléchir ceux qui nous répètent encore: "Envoyons à Ottawa des hommes compétents et nous obtiendrons les postes auxquels nous avons droit". Mais laissons M. Marcel Gingras, correspondant du journal La Presse raconter la chose; nous citons des extraits d'un article paru le 6 novembre 1962, donc de brillante actualité:

OTTAWA. — On vient de remplir, à la Commission d'appel de l'impôt sur le Revenu, un poste laissé vacant depuis cinq ans, celui de vice-président.

La chose s'est cependant faite dans la plus grande discrétion imaginable. Et pour cause. Contre tout usage, on a nommé un Anglo-canadien, M. Reginald W. S. Fordham, alors que le président lui-même, M. Cecil Snyder, est de langue anglaise.

Les candidats ne manquent toutefois pas. On en avait même un sous la main, Me Maurice Boisvert, membre de la Commission depuis le 9 mai 1957.

Bilingue, il rédigeait ses jugements en anglais ou en français, selon les circonstances. Sa connaissance des deux langues officielles du Canada aurait dû lui faciliter l'accès à la vice-présidence, mais on lui a préféré un unilingue.

Et voilà! toute la compétence, le bilinguisme, l'honnêteté et l'impartialité au monde ne prévaudront jamais contre le racisme et la déloyauté des Canadiens anglais qui maîtrisent le gouvernement fédéral. En envoyant là-bas des hommes compétents, nous les condamnons au départ à demeurer des subalternes et à ne jamais donner leur vraie mesure... La nation canadienne-française ne peut plus se permettre ce luxe ridicule... Il est temps que finisse cette sombre comédie. Nos compétences, c'est à Québec qu'il nous les faut.

LE MOUVEMENT POUR LE DESARMEMENT NUCLEAIRE

LE QUEBEC compte depuis quelques jours son propre mouvement pour la paix, qui porte le nom de Mouvement pour le désarmement nucléaire. Nous nous réjouissons de voir au Québec des hommes de bonne volonté endosser officiellement cette cause.

Rappelons que deux semaines avant la fondation du M.D.N., le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale réuni en congrès à Montréal adoptait une résolution rejetant le recours à la guerre comme solution aux différends in-

ternationaux, et une autre résolution condamnant les expériences nucléaires et l'emploi des armes nucléaires. (Voir page 8, le texte des résolutions).

L'Indépendance tient à féliciter les fondateurs du M.D.N. et à les assurer de son appui dans cette oeuvre de paix.

Au congrès de fondation du M.D.N., M. Marcel Dubé, écrivain, prononçait une conférence d'où nous tirons ce qui suit:

"Notre histoire, celle de la Nouvelle-France, notre héritage culturel, notre comporte-

ment antérieur en tant que peuple, tout nous pousse logiquement et humainement vers une vocation pacifiste. Et pour quoi pas? Pourquoi ne serions-nous pas en Amérique du Nord à l'origine d'une civilisation nouvelle qui fasse contrepoids à la civilisation américaine...?"

Voilà un langage qui plaira à tous les membres du R.I.N. et à tous ceux qui ont à coeur la grandeur du Québec et de la culture française dans le monde. Nous y souscrivons sans réserve.

LE PROGRAMME DU R.I.N.

Le Comité politique Central, poursuivant le travail amorcé au Congrès de Québec, a présenté son rapport sur le programme politique du R.I.N., à l'assemblée générale annuelle du R.I.N., à Montréal, les 20 et 21 octobre 1962.

Ce que le Comité a tenté de faire, c'est de dégager les grandes lignes du genre d'Etat que le R.I.N. voudrait réaliser au Québec Libre en s'en tenant autant que possible aux principes. Certaines des propositions pourraient être réalisées dès maintenant, avant l'Indépendance; d'autres pourront l'être peu après; d'autres enfin ne pourront être mises en vigueur que par étapes s'étendant sur plusieurs années. Les résolutions qui suivent serviront donc de base à l'élaboration d'un programme politique plus précis et plus complet. Le Comité politique central estime qu'il faudra encore un an pour mener à bien cette tâche. Voici donc le programme du R.I.N., tel que les membres l'ont adopté à leur dernier congrès.

● DOMAINE CULTUREL

La nation est essentiellement une communauté historique et culturelle. Elle est pluraliste par ses éléments ethniques, sociaux, politiques et religieux, qui s'allient dans une culture commune à laquelle doivent s'assimiler les apports nouveaux.

C'est par leur culture et leur histoire que les Canadiens français ont différents des Canadiens anglais et de tous les autres peuples du monde. Cette différence, est plus importante que les ressemblances provenant de facteurs économiques et matériels qui d'ailleurs sont sujets à de continues transformations.

L'opinion qui se présente au peuple canadien-français est donc la suivante:

— ou bien abolir le divorce entre une culture et une réalité quotidienne qui ne correspondent pas et alors s'assimiler le plus promptement possible au monde anglo-saxon d'Amérique afin de tirer le maximum d'avantages de cette nouvelle situation;

— ou bien conserver sa culture et sa langue, mais à condition d'en faire des réalités vivantes et des instruments d'épanouissement de la personne, c'est-à-dire en faisant du Québec un Etat authentiquement français.

Ce sont là en effet les deux seules voies possibles. Toute autre solution ne peut être que transitoire et aboutir inévitablement à l'une ou l'autre de ces deux situations.

Le R.I.N. a choisi la deuxième solution: conserver notre culture et notre langue en en faisant des réalités vivantes; le R.I.N. préconise donc la mesure suivante qui est à la racine même de notre volonté d'indépendance:

La seule langue officielle de l'Etat du Québec sera le français.

Mais la langue n'est que le véhicule et le reflet d'une culture. La tragédie de la langue française au Québec réside précisément en ceci qu'elle est en voie de devenir le véhicu-

le de la culture anglo-américaine. Il ne faut pas chercher ailleurs la principale raison de la dégradation de notre langue. Nous ne voulons pas seulement parler français nous voulons restaurer chez nous une culture authentiquement française et nationale qui au lieu de nous isoler nous permettra de participer activement à la culture française à travers le monde.

Afin d'atteindre ces objectifs, le R.I.N. préconise les mesures suivantes qui ont trait à l'instruction publique, l'épanouissement, la diffusion et la décentralisation de la culture:

Au Québec libre, l'instruction sera gratuite à tous les niveaux

Il ne suffit pas que l'instruction soit gratuite pour qu'elle soit accessible à tous. Il faudra aussi que l'Etat prenne les mesures nécessaires pour permettre à chaque citoyen de s'instruire selon ses talents et ses capacités, plutôt que selon ses moyens financiers.

De plus, pour que la nation profite pleinement des talents de tous les citoyens, et pour que chaque citoyen puisse atteindre son plein épanouissement humain, le R.I.N. préconise:

L'orientation professionnelle sera intégrée à tout le système d'instruction.

Dans le cadre de son programme d'éducation des adultes, l'Etat devra assurer, par voie de sélection, la formation des techniciens et des spécialistes dont le pays aura besoin.

Pour que toutes les mesures relatives à l'instruction publique soient pleinement efficaces, il est nécessaire qu'elles soient coordonnées. L'instrument normal d'une telle coordination est un ministère de l'éducation nationale. Certes il est compréhensible que sous le régime actuel ou le pouvoir public, ainsi que l'a récemment expliqué notre premier ministre, est soumis à des pressions et à des influences extérieures, on continue à se méfier de la participation de l'Etat dans

le domaine de l'instruction publique. Cependant, au Québec libre, où nous serons devenus d'un gouvernement vraiment démocratique, c'est à dire soumis aux volontés de la nation, une telle méfiance tombera d'elle-même, n'ayant plus sa raison d'être. En conséquence le R.I.N. prétend que,

L'organisation et le fonctionnement de l'instruction publique doivent relever d'un ministère de l'Éducation nationale.

Ce ministère sera d'ailleurs l'instrument indispensable à la politique de revalorisation de l'enseignement, politique vigoureusement préconisée, mais mollement appliquée par les autorités actuelles. Ainsi le ministère de l'éducation nationale devra procéder à l'uniformisation et à la coordination des programmes et des manuels, des qualités exigées des professeurs, et de leurs traitements. Ces mesures, en permettant aux citoyens des diverses régions du pays de bénéficier d'un enseignement de même valeur, amorceront un programme de décentralisation culturelle. C'est dans cet ordre d'idées que se situent nos prochaines résolutions:

L'Etat multipliera à travers le pays les centres d'art, bibliothèques, théâtres et musées, et aidera financièrement les institutions qui participeront à son programme de décentralisation culturelle.

Parmi les tâches du ministère de l'éducation nationale se trouvera celle d'offrir aux parents la possibilité de faire instruire leurs enfants selon leurs croyances religieuses. L'Etat doit satisfaire au désir de la majorité de la population qui veut des écoles catholiques. Cependant les principes de la démocratie exigent de façon non moins impérieuse, chaque fois que la chose est possible, que des parents qui désirent des écoles d'autres confessions ou des écoles non confessionnelles puissent en obtenir. En démocratie, en effet, on doit tenir compte des intérêts des minorités nationales lorsqu'ils ne sont pas incompatibles avec

LE PROGRAMME DU R.I.N.

ceux de la majorité. Ce n'est pas alors une question de nombre, mais de droit. En conséquence, nous proposons:

Au Québec libre, l'Etat devra assurer aux citoyens de diverses confessions les écoles qu'ils désirent. En vertu du même principe de respect des croyances des non confessionnelles y auront droit. Pour appliquer un tel système, l'Etat devra établir la volonté des parents, par voie de recensement, ou autrement.

Une culture ne se crée pas artificiellement comme on a tenté de le faire dans le cas d'une prétendue culture canadienne. L'indépendance ne pourra que favoriser l'essor de notre culture sous toutes ses formes. Elle nous sortira de l'isolement dans lequel nous maintenons notre situation actuelle qui nous prive de contacts directs avec les autres parties du monde. Nous proposons donc:

Le Québec libre aura des attachés culturels auprès de tous les grands pays du monde et particulièrement des pays de langue française ainsi que des organismes culturels internationaux.

Le Québec libre négociera des ententes favorisant les échanges culturels avec divers pays, principalement ceux de langue française.

Parmi les mesures qui favorisent l'essor des arts et des lettres au Québec, nous préconisons, à titre d'exemple, la suivante:

Au Québec libre, il n'y aura aucune taxe ni impôt sur les activités de nature culturelle, contrairement à la situation actuelle.

La radio et la télévision jouent un rôle croissant dans la vie des citoyens. Elles servent non seulement à leur divertissement mais aussi à leur information et à leur éducation. L'Etat ne peut se désintéresser de ces puissants moyens d'épanouissement et de diffusion de la culture. Nous préconisons donc ce qui suit:

L'Etat du Québec établira un réseau national de radio-télédiffusion, et un organisme responsable, indépendant de la politique, sera chargé de la surveillance des réseaux et postes privés.

Le réseau national de l'Etat du Québec collaborera avec les réseaux internationaux de radio-télédiffusion.

● DOMAINE ECONOMIQUE

Ainsi qu'on l'a souvent souligné, et nos adversaires eux-mêmes le reconnaissent, notre renaissance culturelle ne sera possible que si le peuple québécois acquiert le contrôle de son économie.

Dans le monde d'aujourd'hui, aucun peuple n'a intérêt à refuser l'apport de capitaux étrangers. Sans doute n'y en a-t-il pas un seul qui contrôle son économie à ce point. Aussi, quand nous parlons du contrôle de l'économie du Québec par les québécois, nous entendons ce contrôle relatif qui est nécessaire et suffisant pour assurer le plein épanouissement de la nation. Or l'indépendance fournira à la nation québécoise un moyen efficace entre autres de conquérir progressivement la maîtrise de son économie: la planification.

Le gouvernement du Québec libre devra assumer pleinement ses responsabilités dans le domaine économique en élaborant une politique à portée non seulement technique mais aussi sociale. C'est dire que l'indépendance marquera la fin d'une ère, celle de l'anarchie, et le début d'une nouvelle, celle de la planification.

La planification, telle qu'elle sera conçue et réalisée par le gouvernement d'un Québec libre est l'unique moyen dont nous disposons pour instaurer au Québec une économie démocratique. Par économie démocratique nous entendons celle qui fait passer le bien commun avant les intérêts particuliers.

Mais à quoi servirait de soustraire notre peuple à l'asservissement par des intérêts particuliers, qui sont chez nous en majorité, des intérêts étrangers à notre culture, si c'était pour le soumettre aussitôt à l'asservissement par l'Etat. Il importe donc au plus haut point de préciser à quelles conditions la planification sera démocratique.

Les principaux objectifs et les grandes lignes du plan, définis par des experts, seront soumis à l'examen, à la discussion et à l'approbation des représentants du peuple. Le plan tiendra compte des exigences des individus quant au maintien et à l'amélioration de leur niveau de vie, autant que des besoins de la collectivité en fait d'équipement social et culturel. Il faudra en fait la planification maintienne au minimum les contraintes de l'Etat, compte tenu de l'efficacité du plan; qu'elle évite la centralisation bureaucratique à outrance et la dictature des experts; qu'elle garantisse le plus possible la liberté des entreprises et des individus, et en particulier la liberté syndicale et le droit de grève. Nous proposons donc:

Le gouvernement du Québec instituera un programme de planification économique fondé sur les intérêts de tous les éléments de la population. Tous les groupes économiques seront consultés dans le processus de planification. Ils y participeront par l'intermédiaire d'un conseil d'orientation économique comprenant des représentants de la classe agricole, du commerce, de l'industrie, du travail et des consommateurs, sous l'égide des techniciens du gouvernement.

Les plans proposés par le conseil d'orientation économique et par les organismes de planification économique du gouvernement seront soumis à l'Assemblée nationale pour discussion et approbation.

L'un des principaux objectifs de la planification sera l'abaissement des coûts de production de notre industrie. Dans le cadre d'une union douanière avec le Canada ou d'un rattachement éventuel au Marché commun ou à tout autre bloc commercial, nous ne pourrions nous permettre de nos laisser distancer en cette matière. Nos possibilités d'exporter des produits manufacturés seront en partie déterminées par notre capacité de les vendre à des prix inférieurs à ceux des pays concurrents. C'est un défi que notre industrie, avec l'aide de l'Etat, devra relever sous peine de périliter, en procédant à la transformation des entreprises familiales en entreprises publiques, à la concentration de la production et à la modernisation de l'équipement. Nous proposons donc:

Le gouvernement du Québec établira un Institut de recherches industrielles et commerciales. Cet Institut informera régulièrement les hommes d'affaires et entrepreneurs du Québec de ses travaux destinés à améliorer la qualité des produits, augmenter la productivité et promouvoir la mise en marché. Il aidera ain-

si l'industrie privée à mettre au point des produits propres à la consommation domestique et à l'exportation.

L'Institut de Recherches pourra confier une partie de ses travaux à des centres universitaires spécialisés.

Parallèlement à la modernisation du secteur industriel, il faut réaliser celle, non moins importante, du secteur agricole. L'Etat devra favoriser la transformation d'une agriculture de type artisanal qui est la nôtre, en une agriculture de type industriel. Il est nécessaire qu'on en vienne à la concentration de la production agricole par l'agrandissement des fermes et leur mécanisation, et par la spécialisation agricole rationnelle. Il s'agit de décider si nous allons la laisser se faire tant bien que mal, au détriment de notre classe agricole et de notre prospérité, ou si nous allons la planifier.

On ne fait que commencer à voir les résultats de la politique de laisser-faire: nos fermiers ne gagnent pas leur vie, leurs enfants se désintéressent de la ferme, quantité de fermes sont abandonnées alors que nous importons de l'étranger du Québec des produits de la ferme que nous pourrions cultiver ici, ou même, ce qui est encore plus ridicule, que nous cultivons déjà ici, sans que nos fermiers trouvent à les vendre. Il faut doter l'Etat du Québec d'un secteur agricole moderne, conçu rationnellement en fonction des besoins de l'Etat moderne que sera le Québec indépendant. Nous proposons donc:

Dans le cadre de son programme de planification, le gouvernement du Québec Libre procédera à la modernisation de l'agriculture; il verra à ce que l'agriculture soit planifiée en fonction des besoins du pays et de l'intérêt des cultivateurs afin d'augmenter la consommation des produits agricoles québécois sur le territoire national.

La formule coopérative a déjà rendu de grands services à la nation québécoise en lui permettant de garder ou de reprendre le contrôle de certains secteurs de l'économie. Aussi, nous proposons:

Afin de favoriser l'essor de l'économie locale régionale et nationale, l'Etat soutiendra, par une aide et une protection toutes particulières, l'établissement et le développement de coopératives de production et de consommation.

Si les Québécois font leur indépendance au nom de principes démocratiques, il faut qu'ils soient logiques avec eux-mêmes. Il n'est pas démocratique que les services publics soient entre les mains d'intérêts privés. Ces entreprises ne comportent pas les risques pour lesquels les capitaux privés ont normalement droit à une rétribution. Elles imposent à la population des services dont elle ne peut se dispenser et pour lesquels elle ne peut faire appel à d'autres. Elles sont en fait des monopoles sur lesquels les citoyens n'ont aucune influence, contre lesquels ils n'ont aucun recours. Chez nous, ces monopoles ont un caractère particulièrement odieux du fait de la discrimination qui s'y exerce à l'endroit des nôtres. Il ne fait aucun doute qu'il faudra les nationaliser. Il faudra le faire graduellement, selon nos moyens, et en traitant avec justice les propriétaires actuels. La nationalisation des services publics soustraira les citoyens à la dictature de monopoles, tout en permettant aux nôtres d'y prendre la place qui leur revient.

Au Québec libre, les services publics à caractère de monopoles, deviendront, au fur et à mesure des possibilités, propriété de l'Etat et seront administrés par lui en fonction du bien commun.

Si la nationalisation apporte de tels bienfaits, dira-t-on, pourquoi ne pas l'étendre à d'autres domaines? Il faudrait bien se garder de nationaliser à tort et à travers, car nous risquerions de fausser irrémédiablement le mécanisme de notre économie. Deloignons l'entreprise privée des services publics où elle n'a pas sa place et ne joue pas son rôle. Instituons au besoin un secteur mixte, où les capitaux privés et l'Etat collaboreront, dans les cas où il faut maintenir l'entreprise privée et faisons en sorte qu'elle donne son plein rendement. Dans ces conditions la planification ne saurait être qu'à l'avantage de l'entreprise privée elle-même.

Après l'indépendance comme avant, il faudra s'efforcer d'attirer chez nous des capitaux étrangers. Evidemment, ce qui incite des capitalistes à investir dans un pays donné, ce n'est aucunement que ce pays soit libre ou non, mais bien des considérations d'ordre purement économique. Aussi on ne peut raisonnablement considérer l'accession à l'indépendance comme un facteur propre à attirer ou à éloigner des capitaux étrangers. Ceux-ci viendront s'établir au Québec libre si le climat leur est favorable. En remplaçant le climat d'incertitude qui règne actuellement, par le dynamisme d'une économie planifiée dans le sens indiqué plus haut, il sera d'autant plus facile d'inviter les capitalistes étrangers à investir chez nous. Par ailleurs, les rapports étroits que le Québec libre entretiendra avec les pays francophones seront de nature à attirer chez nous des capitaux en provenance de ces pays. Nous admettons que les capitaux étrangers auront un rôle important et fécond à jouer dans l'économie du Québec, mais nous n'acceptons pas pour autant que se perpétue le régime de colonialisme économique qui existe aujourd'hui. Nous proposons:

L'Etat québécois devra définir certaines conditions et obligations auxquelles devront se soumettre les entreprises étrangères qui sont établies et qui s'établiront au Québec, particulièrement celles qui exploitent et qui exploiteront les ressources naturelles. Parmi ces conditions, se trouvera l'obligation pour ces sociétés de faire appel à la participation des capitaux locaux, de réinvestir une partie de leurs bénéfices dans le pays et de faire une large place aux administrateurs, aux cadres, aux techniciens et à la main d'oeuvre du pays.

Les capitaux étrangers auront un rôle important à jouer au Québec, mais il faudra que les capitaux nationaux prennent une part de plus en plus grande à la vie économique du pays. L'Etat encouragera l'épargne nationale et la canaliserait dans le sens des intérêts de la nation. Il facilitera aux Québécois une plus grande participation au développement de leur pays et diminuera d'autant l'emprise des capitaux étrangers. De plus, il exercera l'une des prérogatives de tout Etat libre, qui lui est refusée par la Confédération, de la façon suivante:

Le gouvernement du Québec libre établira une loterie nationale dont les revenus serviront au financement de la sécurité sociale.

● DOMAINE SOCIAL

Les réformes économiques ne suffisent pas pour créer la société humaniste que nous envisageons; elles doivent se compléter par des mesures d'ordre social. En effet, dans les domaines culturel et économique nos résolutions s'inspireraient du principe que la société doit s'efforcer d'offrir au citoyen les meilleures chances possibles d'épanouissement personnel. A notre époque de l'histoire, il existe certains droits fondamentaux que toute société moderne doit garantir à ses citoyens. Nous proposons donc:

Au Québec libre, les citoyens, quelle que soit leur origine, jouiront des droits civils démocratiques, soit: le droit à la vie, le droit à l'intégrité corporelle, le droit à la propriété, le droit à l'instruction, le droit de parole y compris la liberté de la presse, la liberté politique qui permet à tout citoyen de prendre part aux affaires publiques de son pays, la liberté de penser et d'exprimer sa pensée, la liberté de conscience et de religion, la liberté personnelle qui signifie le droit pour chaque citoyen de n'être arrêté ou détenu que dans les cas et selon les formes prévues par la loi, la liberté du travail qui est le droit pour chaque citoyen de choisir et d'exercer le genre de travail qui lui convient le mieux, la liberté d'association, la liberté de réunion qui est le droit de manifester publiquement pourvu que l'ordre public n'en soit pas troublé. Le Québec libre reconnaîtra aussi le droit à l'objection de conscience.

Le statut de la femme au Québec a fait l'objet de bien des doléances, projets et bonnes intentions, mais on tarde encore à lui reconnaître l'égalité véritable avec le statut de l'homme comme l'ont fait tous les pays modernes. Pour ne prendre qu'un exemple, est-il conforme à la dignité humaine et à la démocratie véritable qu'une institutrice touche un traitement inférieur à celui d'un instituteur pour prodiguer le même enseignement? Nous proposons donc ce qui suit:

Au Québec libre, la femme, du point de vue juridique, sera l'égale de l'homme; elle aura tous les droits civils et politiques du citoyen. Par conséquent, elle aura accès à toutes les carrières, et, pour le même travail, elle recevra le même salaire que l'homme.

La famille est la cellule première de la société, c'est en son sein que l'individu prend son essor, elle le marque pour la vie. En se préoccupant du sort de la famille, l'Etat prend soin de son bien le plus précieux: les personnes qui la composent, il participe à la formation des citoyens de demain. Nous préconisons donc pour le Québec libre une politique familiale s'inspirant de ce qui suit:

L'Etat doit assurer à la famille un niveau de vie conforme aux exigences de la dignité humaine, par des mesures de sécurité sociale, telles que les allocations familiales à taux croissant, les soins médicaux gratuits à la naissance de chaque enfant, la gratuité de l'enseignement et l'aide à l'habitation familiale.

Dans le même esprit, la première préoccupation de l'Etat devant être la dignité de l'homme, il est impérieux de prévoir la réha-

bilitation où la réintégration sociale de tous les individus qui jusqu'ici ont été trop souvent tenus à l'écart de la société. Plutôt que de parquer ces infortunés dans des asiles ou dans des prisons, l'Etat devra mettre en oeuvre une politique de réintégration sociale qui devra reposer sur la compréhension de tous les citoyens. Afin d'illustrer ici notre pensée, il nous semble opportun de souligner certaines mesures qui s'imposent:

Les principes du droit pénal doivent reposer sur la nécessité de protection de la société et de la réhabilitation de l'individu et non pas sur le concept périmé de la punition. En conséquence, le système pénitentiaire doit être complètement réformé et remplacé par un système de rééducation sociale. De plus, les peines corporelles ainsi que les méthodes d'affaiblissement de conscience ou de destruction de la résistance nerveuse de l'individu, doivent être entièrement abolies.

Au Québec libre, la peine de mort sera abolie.

L'Etat doit assurer aux malades mentaux des traitements conformes aux données de la psychiatrie moderne, en vue de leur réintégration à la société. Les hôpitaux psychiatriques participeront à tout plan national d'assurance-santé.

L'Etat doit assurer aux vieillards un mode de vie compatible avec les exigences de la dignité humaine et conforme au niveau de vie général de la population.

Par ailleurs, le cadre dans lequel l'homme vit a d'importantes répercussions sur son comportement. Il ne suffit pas de prévoir la réintégration des inadaptés sociaux, mais il faut aussi faire en sorte que le milieu social favorise l'épanouissement de l'individu plutôt que le déséquilibre et la criminalité. Nous inspirant de ce principe, nous proposons:

L'Etat doit adopter et appliquer vigoureusement une politique d'urbanisme et de logement visant au bien être de la population et tenant compte de l'avenir autant que des besoins immédiats, politique à laquelle devront être subordonnés les intérêts particuliers.

Evidemment, ce programme d'urbanisme prévoira la création de centres récréatifs, parcs et terrains de jeux qui relèveront d'un programme de santé nationale. La mesure principale de ce programme sera d'assurer à tous les citoyens des soins médicaux gratuits. Nous proposons donc:

L'Etat doit établir un programme national de santé et de bien être public qui prévoira notamment des soins médicaux et dentaires gratuits pour tous les citoyens. Le programme national de santé visera à assurer l'éducation physique de la jeunesse, à multiplier les centres récréatifs et à encourager la pratique des sports amateurs.

Toujours dans le domaine social, il importe aussi de préciser la législation en matière de travail. Parmi les mesures qui nous semblent les plus indispensables, nous proposons les suivantes:

LE PROGRAMME DU R.I.N.

Afin que tous les salariés puissent protéger leurs intérêts et faire valoir leur droit, l'Etat du Québec libre devra reconnaître le droit de se syndiquer et de faire la grève. Ce principe s'appliquera également aux fonctionnaires et aux cadres. L'Etat devra voir au maintien et à l'application de ces droits et à l'abolition des syndicats de boutique.

Les travailleurs québécois auront le droit de s'affilier à des organismes internationaux, mais les syndicats, au Québec libre, devront être nationaux et non pas assujettis au contrôle d'organismes étrangers.

Toute la législation relative aux questions ouvrières sera mise à jour et coordonnée dans un code du travail.

Les perturbations sociales et économiques causées par l'automatisation seront l'objet de préoccupations spéciales des organismes de planification économique du gouvernement dont les recommandations seront soumises au gouvernement pour fins de législation.

● DOMAINE POLITIQUE

Passons enfin au domaine politique. Nous revendiquons l'indépendance en cette terre d'Amérique que nos ancêtres ont découverte il y a plus de quatre siècles et que, depuis, notre peuple a humanisée, pour y assurer l'épanouissement de notre culture française. Nos revendications sont d'abord d'ordre culturel, mais elles ne sauraient s'arrêter là. Nous voulons créer au Québec libre une véritable société humaniste et c'est pourquoi nous avons abordé les problèmes sociaux et économiques auxquels, selon nous, l'épanouissement d'une culture véritable est, indissolublement liée.

Mais toutes ces revendications demeureront stériles si nous nous contentons des cadres politiques actuels, du simulacre de démocratie qui se pratique au Canada, à Québec comme à Ottawa. Sans une réforme en profondeur de nos institutions politiques, il n'y aura jamais pour nous de politique de grandeur authentique. Nous proposons donc ce qui suit:

Le R.I.N. préconise l'instauration au Québec libre d'un régime véritablement démocratique, dans lequel le pouvoir politique sera exercé pour le bien de la population et ne sera plus à la merci des puissances de l'argent.

Il est physiquement impossible de réaliser la représentation proportionnelle parfaite du peuple à l'Assemblée nationale. Mais on ne saurait justifier le système actuel selon lequel un parti qui a obtenu 48 pour cent des suffrages peut détenir 80 pour cent des sièges. Pour corriger cette anomalie qui va à l'encontre de la démocratie, nous proposons la mesure suivante:

Au Québec libre, la représentation à l'assemblée nationale devra, dans la mesure du possible, être proportionnelle à la population.

Pour permettre au gouvernement d'assumer ses responsabilités et lui interdire de camoufler toute son administration derrière une mesure populaire par un recours inopportun au peuple, nous préconisons la mesure suivante:

Pour sanctionner des mesures urgentes d'importance nationale sur lesquelles le peuple ne se sera pas prononcé, le gouvernement aura recours au référendum.

L'assainissement des mœurs politiques et électorales au Québec doit cesser de faire l'objet de pieuses pensées et de bonnes intentions. Le sort de la démocratie est trop étroitement lié à la façon dont fonctionnent les partis et dont se font les élections pour qu'au Québec libre l'Etat continue d'y aller aussi mollement sur la voie des réformes. Nous préconisons donc les deux mesures suivantes:

Les finances des partis politiques seront assujetties à une certaine réglementation; ainsi, les partis devront présenter un compte rendu annuel de leurs finances à l'Etat. De plus, les dépenses d'élection seront limitées par la loi et partiellement assumées par l'Etat. Aux fins des règlements qui précèdent, un parti ne pourra être reconnu officiellement que lorsqu'il aura un programme démocratiquement approuvé par ses membres.

La corruption politique qui fausse le jeu de la démocratie constitue un crime contre la nation et doit donc entraîner des sanctions rigoureuses.

A son congrès de l'an dernier, le R.I.N. recommandait au gouvernement (Résolution no 15 — octobre 1961) de créer une école d'administration et de diplomatie où celui-ci pourrait recruter ses fonctionnaires et représentants à l'étranger. Cette école n'existe pas encore. Dans le régime actuel, les réformes les mieux inspirées sont souvent bloquées au niveau administratif soit par l'incomplétude des fonctionnaires responsables, soit par leur loyauté mal placée envers un régime antérieur qui les a placés là par favoritisme. Pour combattre tous ces maux au sein de la fonction publique, nous ajoutons au vœu exprimé l'an dernier, la proposition suivante:

Au Québec libre, les fonctionnaires devront être recrutés par voie de concours selon leur compétence; leur carrière devra être soustraite à l'influence des partis politiques.

Dans le régime actuel, le député est plus souvent un trafiquant des faveurs du pouvoir qu'un législateur. Il est certain que le fait de travailler pour le bien de la nation plutôt que pour les intérêts des bailleurs de fonds de son parti sera de nature à développer chez le député du Québec libre le sens de la responsabilité et de la dignité de ses fonctions; mais pour lui faciliter encore la tâche, nous proposons:

Afin de libérer les députés des servitudes administratives qui ne sont pas de leur ressort, et de leur permettre de mieux exercer leurs fonctions de législateurs, l'administration publique dans chaque circonscription relèvera d'un administrateur désigné par l'Etat. Cette mesure aura pour effet de rapprocher l'administration de la population et de la soustraire aux influences purement politiques.

En devenant indépendant, le Québec prendra la place qui lui revient dans le concert des nations du monde. Dans le cadre d'une politique de présence et de collaboration sur la scène internationale, nous proposons:

Le Québec libre demandera son admission à l'Organisation des Nations Unies et travaillera activement, selon ses moyens, au sein de cet organisme et de ses organes affiliés, à promouvoir la paix et la régénération de la justice entre les peuples.

Pour manifester l'amitié qu'il porte aux peuples des deux Amériques au-delà des intérêts économiques et culturels qu'il peut partager avec eux, le Québec libre adhèrera à l'Organisation des Etats d'Amérique afin de collaborer activement à l'amélioration du sort de tous les habitants de notre continent.

L'indépendance ne nous servirait de rien si l'humanité devait sombrer dans un conflit atomique. La démocratie humaniste que nous voulons réaliser au Québec, nous souhaitons que chaque peuple en jouisse également selon les modalités qu'il aura librement choisies. Mais cet idéal n'est réalisable que dans un climat d'entraide et de paix parmi les peuples. Nous préconisons donc les mesures suivantes qui nous paraissent indispensables à la réalisation de notre idéal:

L'Etat du Québec libre s'opposera aux expériences nucléaires et à l'utilisation d'armes nucléaires qui mettent en danger la santé et la vie humaine parce qu'elles constituent des crimes contre l'humanité.

Le Québec libre rejettera le recours à la guerre comme solution aux différends internationaux.

Le Québec libre préconisera une politique de désarmement international avec mesures de contrôle; puis, comme premier pas vers une paix durable, il refusera d'entreposer toute arme nucléaire sur son territoire et déclarera caducs tous accords antérieurs ayant permis l'entreposage d'armes ou l'installation de bases de lancement d'engins militaires offensifs ou défensifs, nucléaires ou non.

Le Québec libre s'efforcera de consacrer une part de son revenu national à l'aide aux pays moins favorisés, et il endossera en principe la recommandation de l'Organisation des Nations Unies en cette matière, qui est de consacrer au moins deux pour cent de son revenu national brut à cette cause.

Le Québec libre reconnaîtra le droit de toutes les nations à la liberté et à l'indépendance, et il s'opposera à l'impérialisme, au colonialisme et à tous les régimes qui assujettissent un peuple à la domination d'un autre, contre sa volonté.

Enfin, aucun programme du R.I.N. ne saurait être complet sans un rappel du but que nous poursuivons et qui est le moyen pour nous de réaliser "cette société française, libre, démocratique et humaniste dans laquelle nous voulons vivre demain"; nous en avons fait notre dernière résolution:

Le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale réclame l'indépendance politique totale du Québec et la proclamation de la république.

**RASSEMBLEMENT
POUR
L'INDEPENDANCE
NATIONALE
2157 rue MacKay
MONTREAL**

Lors de son assemblée générale annuelle tenue à Montréal les 20 et 21 octobre dernier, le R.I.N., après avoir adopté une résolution préconisant l'adhésion du Québec libre à l'Organisation des Etats d'Amérique, (voir page 8) a adopté la résolution suivante :

"Le R.I.N. adresse son fraternel salut aux républiques latino-américaines avec lesquelles la nation québécoise possède tant d'affinités culturelles. Le R.I.N. réaffirme l'appartenance du Québec libre à la communauté latine continentale."

L'AVENIR ECONOMIQUE DU CANADA

"M. George Elliot, président de l'Allied Chemical Canada Ltd. a déclaré à Sarnia que l'avenir économique du Canada est loin d'être encourageant et que la seule solution logique demeure l'union économique avec les Etats-Unis. Adressant la parole aux membres de la Chambre de commerce de Sarnia, l'homme d'affaires montréalais a dit qu'il n'entrevoit aucun autre moyen d'atteindre la pleine mise en valeur économique du pays ou même d'assurer sa survivance." ("Le Devoir", 1er novembre 1962).

Ainsi, tandis que les "intellectuels" fédéralistes nous invitent à nous sacrifier pour sauver le Canada de l'américanisation, les hommes d'affaires canadiens-anglais, plus lucides et moins sentimentaux, préparent déjà la fusion de leur pays avec les Etats-Unis. Si une telle chose doit arriver, notre intérêt sera certainement de collaborer avec les autres pays d'Amérique à titre d'Etat souverain et non pas comme province noyée dans une confédération croûtante.

OU VONT LES DOLLARS DES QUEBECOIS ?

Depuis cinq ans, les Québécois ont versé un milliard et quart de dollars (\$1,250,000,000) à des institutions d'assurance-vie non canadiennes-françaises.

(Bulletin du Conseil d'expansion économique, Inc.)

Ayons à coeur de ne nous assurer qu'auprès de maisons canadiennes-françaises du Québec, et exigeons de nos corps publics, gouvernement, municipalités et commissions scolaires, etc., qu'ils obtiennent toutes leurs assurances auprès de ces maisons. Nous pourrions ainsi, en quelques années, transformer radicalement l'économie du Québec.

UN COMITE DE LA CONSTITUTION

Le Conseil central du R.I.N., à sa dernière réunion, a créé un Comité de la constitution du R.I.N. dont il a confié la présidence à Me Pierre Verdi, avocat de Montréal. Me Jean Garon de Québec fait également partie du comité qui a le pouvoir de s'adjoindre d'autres personnes.

Le Comité est chargé d'étudier la constitution du R.I.N. ainsi que les modifications qui y ont été proposées au dernier congrès. Il doit faire rapport de ses délibérations au Conseil central, et proposer à celui-ci tous amendements à la constitution qu'il estime opportuns. Les modifications sont soumises à la ratification des membres réunis en assemblée générale.

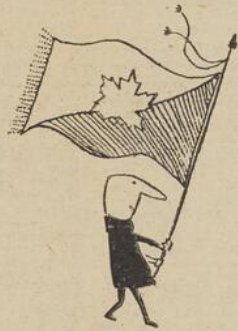
A PROPOS DE "VANDALISME"

Les journaux anglais font souvent état, en termes indignés, des barbouillages d'affiches, défigurations de monuments et autres actes de "vandalisme" qui ne cessent de se répandre à travers le Québec. Durant la nuit de l'Hallowe'en, trois étudiants ont été arrêtés à Québec pour "avoir barbouillé des enseignes de circulation et inscrit ici et là les lettres RIN". Petit détail: "les jeunes inculpés, qui seraient d'origine irlandaise, ont expliqué à la police qu'ils se livraient à ces actes plutôt pour s'amuser que par conviction séparatiste." ("La Presse", 2 novembre 1962). Bien entendu, cette fois les journaux anglais n'ont pas parlé de l'incident.

LES ECOLES SEPREES : UN FOSSE!

"Le modérateur de l'Eglise presbytérienne au Canada, le T.R. Ross K. Cameron, est d'avis que des écoles secondaires séparées catholiques subventionnées par l'Etat auraient pour effet de prolonger un régime qui est déjà "vieux". Il commentait (à Toronto) le mémoire remis aux autorités provinciales par l'évêque de la province d'Ontario qui réclame une aide financière accrue du gouvernement provincial ainsi que d'autres avantages. "J'ai toujours partagé l'opinion que les écoles séparées constituaient un fossé entre les enfants, a dit le T.R. Cameron. Des écoles secondaires séparées subventionnées ne feraient qu'élargir ce fossé." ("Le Devoir", 1er novembre 1962).

Bien entendu, si nous étions tous presbytériens et anglais, il n'y aurait plus de "fossé". Oui, mais...



P.A. LAPOINTE:

"Avec mon ti-drapeau
j'avais l'air d'un con!
ma mère..."

LE MONDE A LES YEUX SUR NOUS

Depuis un mois le RIN a continué son travail d'information auprès de la presse étrangère. Diverses entrevues ont été accordées à de nouveaux journaux, notamment une de Marcel Chaput à un quotidien de Tokio.

A Mexico, le journal "Novedades" a publié deux autres articles de Jean Serfati intitulés "Le Canada français est une nation en tutelle" et "L'indépendance du Canada français est en voie de se faire". Après avoir expliqué notre situation minoritaire au parlement fédéral et le fait que notre sort national est "à la merci" d'un autre peuple, l'auteur souligne notre asservissement économique et l'exploitation de nos richesses par des étrangers. Il signale ensuite que "les Canadiens français ont fini par se rendre compte que tout cela peut changer" et que dès maintenant la révolution nationale est en marche. "Les Canadiens français", écrit Jean Serfati, sont prêts à poursuivre leur lutte jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur indépendance complète, sans restrictions."

Tout comme en Europe et en Amérique latine, le RIN fait parler de lui aux Etats-Unis aussi. Plusieurs journalistes américains ont déjà manifesté leur intérêt et souvent même leur sympathie pour notre cause. Récemment, le **New York Times** annonçait, dans un reportage exclusif : "Les nationalistes québécois posent un problème pour le Canada". L'article signale l'existence du RIN et fait largement état de la décision de Marcel Chaput de refuser de prêter le serment de soumission à la reine, s'il est élu député. Un tel geste, explique le **New York Times**, aurait des conséquences beaucoup plus importantes maintenant que par le passé car le mouvement nationaliste est fort et bénéficie de "l'appui d'un nombre considérable d'étudiants et d'intellectuels". Le journal new-yorkais informe ensuite ses lecteurs que le Québec, peuplé à 80% de Canadiens français, est la seule province bilingue au Canada, que c'est la plus vaste en superficie et la seconde par sa population.

On n'insistera jamais trop sur l'importance de renseigner les Américains sur le mouvement de libération au Québec. Il faut que ceux-ci nous connaissent tels que nous sommes, non seulement parce que l'appui ou l'opposition des Etats-Unis aura un jour de grandes conséquences pour le succès de notre lutte, mais aussi parce qu'une fois libre le Québec aura à collaborer politiquement et économiquement avec les autres pays d'Amérique. Entre les deux grands pays anglo-saxons, Canada anglais et Etats-Unis, et la forme montante des nations latines d'Amérique, le Québec libre pourrait bien être appelé à jouer un rôle de première importance.

Le Service international du RIN

UN PARTI DE L'INDEPENDANCE EN 1964

Le Comité politique central a soumis au congrès d'octobre du R.I.N. les trois propositions suivantes : 1 - Le R.I.N. deviendra parti politique afin de prendre le pouvoir à Québec démocratiquement pour réaliser l'indépendance; 2 - Le R.I.N. doit d'abord mettre au point son programme politique et l'étudier; il ne deviendra donc pas parti politique avant qu'un nouveau congrès ait approuvé une doctrine politique et un programme électoral susceptible de rallier la population à la cause de l'indépendance, et la transformation en parti politique ne devrait avoir lieu qu'à une date ultérieure à ce nouveau congrès, lors des assises d'une assemblée constituante à cette fin; 3 - Le R.I.N. participera aux prochaines élections du Québec, sous réserve de la proposition précédente.

Après avoir débattu ces propositions, le Congrès a formulé et adopté la résolution suivante qui met en vigueur les propositions du C.P.C. :

1 - Le R.I.N. entend se transformer en parti politique afin de prendre le pouvoir à Québec démocratiquement pour réaliser l'indépendance;

2 - Le R.I.N. devra compléter sa doctrine politique au cours de son congrès annuel de 1963, et il convoquera un congrès de fondation d'un parti politique pour le printemps de 1964.

FÉLICITATIONS...

... à M. Jean Lesage pour avoir inscrit à son programme l'émission d'obligations d'épargne du Québec. Nous rappelons à nos lecteurs que l'an dernier, à son congrès d'octobre 1961, le R.I.N. adoptait une résolution invitant "le gouvernement du Québec à émettre ses propres obligations d'épargne et à les mettre en vente sur le marché québécois."

COUPS DE FILET

Avec "Le scandale des écoles séparées d'Ontario" M. Joseph Costella se met en campagne contre le racisme anglo-canadien. Quelle sera la réaction de nos démocrates chevronnés? Ecriront-ils, comme M. Maurice Huot du Droit quotidien d'Ottawa voué aux intérêts spirituels de la minorité):

"Sur le fend l'auteur a raison. Mais ne dit-on pas que l'on a souvent tort par la façon dont on a raison?"

Quant au Franco-ontarien typique, il est tout effarement, et il se borne à murmurer avec prudence:

"Parle-t-on de la corde dans la maison d'un pendu?"

Au gibet noir, manchot aimable, dansent, dansent les paladins...

Le rédacteur en chef de La Presse découvre soudain que Radio-Canada assimile le Québec à une réserve. Sans doute souffre-t-il de presbytie, car il n'en soupçonnait rien quand il pressait encore Maman-gâteau sur son cœur.

S'il transportait ses pénates au pays du wo-mur-rang, peut-être aviserait-il cette petite nation qui habite à l'autre bout du monde, sur les rives d'un fleuve majestueux... et qui pleure

depuis deux cents ans parce que son histoire d'Abraham, faite d'un anse du deux ex machina, ne s'est pas terminée aussi heureusement que celle d'Isaac.

N'est-ce pas qu'avec de la bonne volonté et suffisamment de recul nous pourrions nous reconstituer, nous aussi, de belles légendes dorées? Malheureusement, l'argent et les "pieds nickelés" gâtent tout.

Trop tard, selon certaines âmes sensibles, est l'expression la plus triste que se puisse concevoir.

Mais le pendule du destin chante aux oreilles de M. Jean Lesage une mélodie mille fois plus désespérante encore: trop tôt — trop tard, trop tôt — trop tard, trop tôt — trop tard...

Il est trop tôt pour l'indépendance, et quand il ne sera plus trop tôt, il sera trop tard, trop tard, trop tard...

C'est que M. Jean Lesage appartient à un peuple maudit, à un peuple qui aurait perdu son arche d'alliance.

L'indépendance politique correspondrait-elle donc à une idée trop profane pour nos vieux partis?

SIMON

**NOUS REMERCIONS
LA SECTION DE CHAMBLY
POUR SON GÉNÉREUX DON**

MANICOUAGAN



LE PLUS GRAND CHANTIER DE CONSTRUCTION AU MONDE APPARTIENT AUX QUEBECOIS. C'EST UNE REPONSE RETENTISSANTE A CEUX QUI DISENT QUE NOUS N'AVONS PAS LES COMPETENCES NECESSAIRES POUR ASSUMER NOS RESPONSABILITES...

par Pierre Bourgault

Sur la rivière Manicouagan et sur la rivière aux Outardes on construit cinq barrages gigantesques. Manic 5 sera le plus grand barrage en Amérique, le quatrième plus grand au monde, le plus grand barrage au monde de son type (à arches multiples).

Tout le projet, responsabilité de l'Hydro-Québec, coûtera entre 1 milliard et demi et deux milliards de dollars. Jamais dans toute l'histoire du monde un chantier ne fut plus vaste. Jamais on a investi autant d'argent dans une pareille entreprise.

MANICOUAGAN est un symbole. C'est la victoire des Canadiens français sur l'histoire, sur un destin qui semblait les condamner à vivre médiocrement.

Tout se fait en français sur les chantiers de la Manicouagan. La grande majorité des plans sont unilingues français. Ingénieurs, techniciens, ouvriers emploient les termes français pour désigner les instruments de leur travail et toutes les parties de l'oeuvre qu'ils construisent. Il y a deux ans, même à l'Hydro-Québec, tout se faisait encore en anglais, même si la majorité des employés et la direction étaient canadiens-français.

Il a fallu de la volonté et du courage pour changer ces habitudes, pour mettre la hache dans une partie de notre aberration collective. Pourtant cela s'est fait. Rapidement. Proprement.

Si on a réussi à le faire à l'Hydro-Québec, on peut le faire ailleurs. Il n'y a aucune raison pour que toute la vie du Québec ne soit pas organisée en français. Nous formons 85 pour cent de la population et nous avons le droit d'habiter des villes, un pays qui nous ressemble.

Manicouagan est le premier signe de la libération nationale qui commence.

Manicouagan a été conçu par des Canadiens français, administré par des Canadiens français, construit par des Canadiens français.

Cela est une preuve irréfutable que nous avons des compétences, que nous pouvons en former d'autres. Mais il faut leur ouvrir des postes, il faut que nos gens puissent travailler dans leur langue, il faut qu'ils retrouvent la fierté de travailler pour un pays qui leur est généreux en retour.

Mais si cette première victoire est de taille, il ne faudrait pas pour autant croire que la bataille est terminée.

Le symbole de Manicouagan doit se répéter partout, dans tous les domaines, dans tous les aspects de notre vie.

Il faut continuer la lutte, jusqu'à l'indépendance de notre pays, le Québec. C'est à partir de ce moment que nous pourrions dire que nous avons enfin atteint la maturité qui caractérise les peuples libres.